



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIMINES

Nombre de conseillers :

En exercice 17
Présents 11
Votants 11

L'an deux mil vingt cinq

Le 1er Avril à 20 Heures 15

Le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2025

Présents : Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Mathilde Jasserand, Sandrine Berlioz, Armelle Benoit, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat, Céline Prunier-Bourgeois

Absents : Cyrielle Frison, Gaëlle Bernard-Peyre, Jean-Philippe Quido, Jean-Christophe Denarie, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle

Secrétaire : Sandrine Berlioz

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2025-20 : Approbation du compte de gestion– Année 2024

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du Service de Gestion Comptable relatif au budget communal.

Le compte de gestion retrace les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris ceux relatifs à la journée complémentaire.

Madame le Maire propose d'approuver ce compte qui est conforme au compte administratif établi par elle-même.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-21 : Approbation du compte administratif 2024

Madame le Maire présente le compte administratif du budget communal :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2024	1 853 817.57 €
Dépenses de fonctionnement 2024	1 500 271.92 €
Excédent de fonctionnement 2024	353 545.65 €
Excédent antérieur reporté	56 924.38 €
Résultat de clôture 2024	410 470.03 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement 2024	1 265 034.75 €
Dépenses d'investissement 2024	1 852 069.24 €
Déficit d'investissement 2024	587 034.49 €
Excédent antérieur reporté	87 841,85 €
Restes à reporter – Dépenses	48 348,47 €
Restes à reporter – Recettes	580 750.00 €

Résultat de clôture 2024**33 208.89 €**

Madame le Maire quitte la séance, Gérard Guggiari, Adjoint en charge des finances, demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Jean-François Vellard, Adjoint au Maire, relève qu'il s'agit d'un effort collectif des services, notamment sur le fonctionnement.

Pour : 10 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-22 : Affectation des résultats de l'année 2024

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, expose qu'habituellement, l'excédent d'investissement était affecté à la section d'investissement.

Suite aux conseils du SGC, il est proposé de l'affecter à la section de fonctionnement, ce qui permet une plus grande souplesse entre les sections.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-23 : Budget communal 2025 : Décisions modificatives n°01

Cette décision modificative a été vue dans le détail lors de la commission Finances.

Elle a pour but d'affecter le résultat de 410 470.03 € de fonctionnement.

La somme affectée au fonctionnement permet d'allouer des crédits supplémentaires sur certains comptes détaillés dans la décision modificative.

Une somme de 296 291.11 € est virée sur l'investissement.

Une partie de la décision modificative correspond à des opérations d'ordre de réintégration des frais d'études, afin de permettre la récupération de la TVA auprès du FCTVA.

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, présente les opérations d'investissement à venir :

- Etude liée aux besoins du Foot
- Étude Pierre Baisse liée à l'opération d'aménagement prévue, afin de prévoir un PUP (Projet Urbain Partenarial) avec l'agglomération, et l'aménageur.
- Un montant est affecté à l'opération de l'EPFL, pour l'acquisition du bâtiment
- Aménagement du Chef-Lieu
- Petites Boucles : la réponse de la subvention Leader sera donnée le 9 avril 2025
- Rénovation de l'Église
- Solde du marché du restaurant scolaire-groupe scolaire
- Réhabilitation du Pont du Creux : travaux complémentaires suite aux demandes du CEREMA d'études complémentaires et d'étanchéité supplémentaire. Une subvention à hauteur de 60% est attendue.
- Acquisition d'écrans en matériel informatique pour la mairie

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-24 : Taux des impôts directs locaux

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, propose une reconduction des taux d'impôts directs locaux :

- Taxe d'habitation : 14.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.27 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.89 %

La Commune veille à ne pas augmenter les taux, afin de préserver ses habitants.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-25 : Ligne de trésorerie

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, expose que, toutes les années, la Commune prend une certaine précaution avec la ligne de trésorerie.

Cette année, la ligne est utilisée dans l'attente du versement des recettes de subvention à hauteur de presque 600 000 €.

Concernant le marché du groupe scolaire, 4 lots sont encore en attente de versement des soldes. Les délais de versement des subventions sont allongés.
Armelle Benoit, conseillère municipale, sort de séance.

Pour : 10 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-26 : Convention entre la commune de Vimines, la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc et le Parc Naturel Régional de Chartreuse relative à la mise à disposition des données ADS dans le système d'information territorial (SIT) du PNR de Chartreuse

Corine Wolff, Maire, présente une convention entre la commune de Vimines, la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc et le Parc Naturel Régional de Chartreuse.

La Commune travaille beaucoup avec le SIT, système collaboratif et très détaillé ; l'ingénieur en charge nous créant des applications spécifiques pour les différents usages.

Il est possible de transférer les données liées aux autorisations d'urbanisme, mais cela était bloqué au niveau de l'agglomération.

Une convention cadre est proposée à l'ensemble des communes de l'agglomération faisant partie du Parc de Chartreuse.

La convention a pour objet d'encadrer la transmission des données cartographiées de la base de données de la RGD vers le SIT du PNR de Chartreuse ainsi que leur mise à disposition sur ce dernier, à titre gracieux. Cette transmission répond à la demande des communes, d'accéder aux dossiers cartographiés sur leur territoire via le SIT du PNR de Chartreuse.

La présente convention s'applique aux dossiers d'autorisation d'urbanisme.

La commune est seule propriétaire de l'ensemble des données concernées par la convention.

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer cette convention.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-27 : Demande de subvention auprès de Grand Chambéry au titre du FDC « Tourisme du Bien Vivre »

La Commune avait déjà délibéré au mois d'octobre 2024, le montant doit être ajusté afin de bénéficier d'une subvention complémentaire de Grand Chambéry en complément de celle déposée auprès du Leader.

Cela permettrait d'être à 80% de subvention sur le projet global.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-28 : Acquisition de la parcelle Section AK n°51c, 52h et 162r– Chef-Lieu

L'acquisition de cette parcelle permettra de modifier la sortie et d'aménager l'accès à la bibliothèque.

Ce dossier a fait l'objet de nombreux échanges avec les propriétaires concernant la surface à acquérir, et le montant de l'acquisition.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-29 : Subventions aux associations

Nelly Plassat, conseillère déléguée, expose que le règlement d'attribution des aides a été mis en place et chaque année, les montants sont votés en fonction des propositions de la commission.

Il est proposé de maintenir les montants suivants :

- Subvention socle : 80.00 €
- Subvention Manifestations : 125.00 €
- Subvention Cours : 180.00 €

Le budget a été mis en concordance avec les montants proposés.

Pour la fête du 15 août, l'ACCA pourrait en bénéficier au titre de la subvention Manifestations si une demande de subvention est déposée par l'association avec les pièces demandées.

Jean-François Vellard, Adjoint au Maire, demande si le Téléthon peut entrer dans le cadre de cette subvention Manifestation.

Nelly Plassat, conseillère déléguée, précise qu'une demande de subvention exceptionnelle peut être demandée par une association et nécessitera une délibération spécifique.

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, sort de séance.

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

